Quarante-cinquième année. — N° 177.

(EDITION DU MATIN)

MARDI 26 JUIN 1900.

# Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS.—Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78

Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78, et à la librairie Wattebled, rue Saint-Jacques, 39. — A Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 48, rue de la Madeleine. — A Mouscron, chez M. Henri Lemaye, rue de la Station. — En vente à Paris aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare

## LES FACTIEUX

Les partis, comme les hommes, sont versatiles ; mais c'est plus souvent la passion que la sagesse qui modifie leur jugement et change leur opinion.

Un même acte est, à leurs yeux, criminel ou méritoire, suivant qu'il a pour auteur un adversaire ou un ami. Celui qui les sert a toujours raison ; celui qui les gêne, toujours tort.

Supposez que M. Mélinie ait arrêté le cours de la justice en faveur des panamistes,la meute gouvernementale poursuivrait à grands cris son renvoi, pour forfaiture, devant les juges de la Haute Cour. Un autre sort a été réservé au ministre indulgent qui a passé l'éponge sur les faiblesses parlementaires.

Tant qu'ils comptent sur un homme, les politiciens l'encensent. Si l'homme leur échappe, ils l'accablent.

Le général Chanoine a été, pour certains politiciens, jusqu'à l'éclat de sa démission, le type idéal du militaire, et ils ont tenu le marquis de Galliffet pour le modèle des ministres de la guerre, jusqu'au jour où il leur a jeté sa « santé » à la figure.

Jadis, ils proclamaient qu'un officier doit obéir avant tout à sa conscience. Aujourd'hui ils déclarent qu'il ne doit obéir qu'à son ministre. Il est vrai qu'autrefois ils n'avaient pas confiance dans le détenteur du portefeuille, tandis qu'ils considèrent M. André comme un solide rempart, non pour la patrie, mais pour eux.

Pour avoir donné sa démission, le major Labordère fut sacré grand patriote. Pour avoir respectueusement demandé à être relevé de ses fonctions, le général Delanne est qualifié de factieux.

Qui se souvient encore du major Labordère ? On en a fait un député. On en eût fait un ministre de la guerre, sans sa notoire insuffisance.

Cet officier prétendit qu'il avait été pressenti par ses chefs sur la participation qu'il pourrait prendre à un coup d'Etat éventuel. De cela il fit grand tapage et quelque réclame électorale, cherchant dans la politique les satisfactions d'amour-propre que lui refusait la lenteur de son avancement. Pendant que les radicaux portaient aux nues sa fermeté et son désintéressement, les réactionnaires d'alors, eux aussi, l'appelèrent factieux.

La lumière historique n'est pas faite encore sur la réalité de cette tentative d'embauchage. Si le fait est vrai, on eut raison de louer le major de s'être soustrait, par une démission, à l'alternative de désobéir ou d'exécuter des ordres contraires à sa conscience. C'est tout simplement la résolution d'un honnête homme.

Pourquoi, à quelques années de distance, ceux qui exaltaient un acte de prévoyance patriotique se montrent-ils sévères pour un acte du même genre.

Un général sur qui pèse la principale responsabilité de la défense du pays, s'aperçoit que sa collaboration avec un nouveau ministre ne lui permettra pas de remplir son devoir comme il convient. Le choix des subordonnés dont on l'entoure, lui prouve qu'on veut le priver de l'autorité indispensable pour remplir une tâche qui exige la confiance réciproque de tous ceux qui en sont chargés, à quelque degré de la hiérarchie qu'ils soient placés.

Le général Delanne, alors, sans bruit, sans plainte et sans protestation, demande à être déchargé d'une fonction que les circonstances paraissent lui rendre impossible, quoi de plus correct.

Le clan des politiciens lui répond qu'il est un indiscipliné et un factieux, le ministre lui intime l'ordre de rester à son poste, et les détracteurs de la discipline militaire applaudissent à ce coup d'autorité de M. André ; ils en sont revenus à la théorie de l'obéissance passive.

Un chef d'état-major de l'armée ne veille pas à la mise en état de tous les services de la défense comme un simple soldat va à la corvée. Il est bien plus un agent de direction qu'un agent d'exécution. Il doit prévoir et préparer. Là loi l'a placé à côté du ministre pour compenser, par sa permanence, l'instabilité de celui-ci.

Il est un moteur et non un rouage.Si on limite ou si l'on annihile l'effort d'intelligence et de volonté qui anime le moteur, toute la machine reste en souffrace. L'esprit de la loi est faussé, le bon sens outragé, l'intérêt public compromis ; mais les politiciens sont satsfaits d'entendre un ministre, qui est de leurs amis, se moquer d'un général de valeur en lui disant : Je vous commande de conserver une fonction que je saurai bien vous rendre impossible.

## Informations

### LE SIXIEME ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE SADI CARNOT

Paris, 24 juin. — A l'occasion de l'anniversaire de la mort de M. Carnot, le président de la République s'est rendu au Panthéon, sur la tombe du regretté président. M. E. Loubet a été reçu, à l'entrée du monument par le capitaine Sadi Carnot et MM. Ernest et François Carnot ,ses trois fils.

### UN SERVICE FUNEBRE A LA CHAPELLE RUSSE

Paris, 24 juin. — L'ambassadeur de Russie a fait célébrer ce matin à l'église russe de la rue Daru un service funèbre à la mémoire du comte Mouravieff.

Le ministre des affaires étrangères accompagné des directeurs de son département assistait à la cérémonie. Le président de la République et le président du conseil s'étaient fait représenter.

### LA QUESTION DE LA DEPOPULATION

M. Piot, sénateur de la Côte-d'Or, vient de faire remettre à tous les membres du Sénat et de la Chambre des députés, un mémoire dans lequel il demande à ses collègues de s'occuper avec lui, et le plus rapidement possible, de la question de la dépopulation, et sollicite d'eux des observations propres, soit à modifier sa proposition, soit à l'augmenter.

Ce mémoire qui constitue un monument parlementaire considérable, embrasse des réformes fiscales, militaires, coloniales et créoles. Il a pour but, notamment de dégrever d'impôts le père de plus de trois enfants vivants ,et d'exempter dans la prestation dans les campagnes, tout chef de famille de quatre enfants, ainsi que d'imposer un impôt direct de 30 francs par tête et par ménage sans enfant. M. Piot se propose d'effectuer prochainement le dépôt de sa proposition de loi.

### L'ANNIVERSAIRE DU GENERAL HOCHE

Versailles, 24 juin. — A 7 heures du matin, à Versailles, des pièces de campagne installées sur la place d'Armes, ont tiré plusieurs salves pour annoncer la journée anniversaire de la naissance du général Hoche.

La revue des troupes a été superbe. A l'issue du défilé, un accident s'est produit à l'angle de l'avneue de Paris. Une femme a été renversée et contusionnée par un tramway électrique. Ce soir a eu lieu un banquet sous la présidence de M. Loygues, ministre de l'instruction publique.

### ELECTION SENATORIALE

Le Puy, 24 juin. — Inscrits : 692. Votants : 690. Ont obtenu : MM. Charles Dupuy 569 voix, élu ; Montplot, radical, 30 ; Comte de Taugères, soc., 25 ; Déroulède, 55 ; divers et bulletins blancs, 11.

### LES CONSEQUENCES D'UN DOULOUREUX ACCIDENT

Le cardinal Richard va publier une ordonnance d'après laquelle, à l'avenir, les communiants et communiantes ne porteront plus de cierges allumés dans les églises du diocèse.

Cette ordonnance a été inspirée au cardinal archevêque par la mort tragique de la fille du docteur Tison.

Déjà, en 1897, trois jours après l'incendie du Bazar de la Charité, le cardinal avait estimé que le grand nombre de cierges dont les enfants sont porteurs, dans les églises, au jour de leur première communion, pouvait constituer un danger.

Il avait à ce sujet rédigé une lettre pour recommander aux curés de ne plus faire allumer ces cierges.

Cette recommandation n'ayant pas suffi, le cardinal Richard a cru devoir proscrire rigoureusement l'allumage des cierges.

### LE MYSTERE DE LA RUE DE GRENELLE A PARIS

Paris ,24 juin. — On sait que des habitants de la rue de Grenelle prétendent que, depuis quelques jours, ils entendent des cris, des plaintes d'un enfant qu'on semble martyriser. Les recherches de la police, à ce sujet, n'ont pas abouti.

Plusieurs hypothèses sont émises, celle d'un ventriloque qui imiterait les cris d'un enfant ; puis celle d'un phonographe placée à proximité de la maison hantée et dans lequel un farceur aurait poussé les cris qui intriguent tant « O nme brûle, au secours ! » Ajoutons que plusieurs personnes dignes de foi ont raconté ce matin dans le bureau du commissaire de police que des cris d'enfant avaient encore été entendus cette nuit.

## LE DISCOURS DE M. MILLERAND

**Union et non lutte des classes. — Impression de ce discours dans le parti. Grave épithète**

Paris, 24 juin. — M. Millerand a prononcé, au banquet du comité républicain, un discours dans lequel il s'est prononcé pour l'union des classes. — Il était partisan autrefois de la lutte des classes.

« Le ministère, a-t-il dit, m'aurait obtenu que ce résultat de démontrer la nécessité de l'alliance de la bourgeoisie et de l'ouvrier, qu'il aurait rendu, non seulement à la République, mais au pays, un service dont il aurait droit d'être fier. »

Ce discours semble être une réponse à l'ordre du jour du comité général socialiste, flétrissant le gouvernement actuel, comme ayant moins fait pour la démocratie laborieuse qu'aucun des gouvernements précédents qui ont passé au pouvoir.

Les socialistes antiministériels l'entendent ainsi : M. Zévaès, dans le « Soir », qualifie le discours de M. Millerand de « discours de renégat ».

## LA FÊTE DE M. DESCHANEL

Paris, 24 juin. — M. Deschanel, le sympathique président de la Chambre des députés, offrait, hier soir, au palais de la présidence, une fête artistique comme Paris même n'en voit pas souvent et qui donnera aux invités étrangers qui ont eu le bonheur d'y assister une haute idée de notre sens artistique et de notre élégance mondaine.

Dans les jardins du bel hôtel du quai d'Orsay, admirablement éclairés, un spacieux théâtre avait été construit et sur cette scène improvisée une pièce intitulée « Toute la France ! » a été jouée en présence d'une assistance élégante composée du monde diplomatique, politique, littéraire, scientifique, des commissaires généraux de l'Exposition .

Pour donner une idée de cette œuvre qui n'aura que cette unique représentation, qu'il suffise de dire que les auteurs s'appellent : Victorien Sardou, Henri de Bornier, Sully-Prud'homme ; les compositeurs : Ernest Reyer, Massenet, Saint-Saëns, Théodore Dubois, Paladilhe, et Lenepveu, tous membres de l'Institut ; les interprètes : Mmes Bartet, Segond-Weber, Delna, Calvé, Guiraudon, Sorel, Laparcerie, etc. ; MM. Mounet-Sully, Fugère, Carbonne, Jean Périer, etc. Bref, le dessus du panier de nos théâtres subventionnés.

Le Président de la République et Mme Loubet, qui avaient tenu à assister à cette soirée, sont arrivés au Palais-Bourbon à dix heures et demie. Ils ont été reçus au bas du perron par M. Charrier, chef du cabinet du président de la Chambre, et par le colonel de Teyssière, commandant militaire du palais. Les honneurs militaires ont été rendus par le poste de garde.

M .Paul Deschanel et Mme Deschanel mère sont allés au-devant du Président de la République et de Mme Loubet jusque dans le premier vestibule.

Le chef de l'Etat a offert son bras à la mère du président de la Chambre et M. Deschanel a donné le bras à Mme Loubet.

Puis, précédés par des huissiers en livrée de gala, ils se sont rendus dans la salle de théâtre, avec le président du Conseil et Mme Waldeck-Rousseau, le ministre de la guerre et Mme André, M. Caillaux, M. Delcassé, M. et Mme de Lanessan, M. Monis, etc.

A leur arrivée, tout le monde s'est levé, la musique de la garde a joué la « Marseillaise »

La salle était comble, malgré ses immenses proportions puisqu'elle prenait presque la moitié du jardin.

Deux fauteuils étaient installés sur le devant de la scène pour le Président de la République et Mme Loubet. Mme Deschanel mère a pris place sur une chaise à la droite de M. Loubet, et M. Deschanel, également sur une chaise, à la gauche de Mme Loubet.

Les invités du président de la Chambre se sont répandus dans le jardin dont toute une partie avait été transformée en rotonde fleurie, au moyen de glaces et de guirlandes de fleurs naturelles. Le jardin était éclairé par des globes électriques entièrement recouverts de fleurs et par des lampes à arc de différentes couleurs.

Dans la grande salle des fêtes se trouvait un orchestre dirigé par M. Desgranges.

Les invités de M. Deschanel ont trouvé là une autre surprise : une fontaine lumineuse du plus curieux effet.

Un buffet avait été installé dans la galerie qui longe la salle des fêtes et qui vient d'être complètement restaurée. Les merveilleuses tapisseries qu'elle renferme ont été très admirées.

A la fin du spectacle, Mlle Delna a chanté, avec les chœurs du Conservatoire la « Marseillaise », dont le refrain a été repris par tous les personnages de la pièce.

## LE PARTI SOCIALISTE & LE MINISTÈRE

Paris, 24 juin. — Les journaux socialistes publient la délibération suivante, prise par le comité général du parti socialiste :

« Le comité général, abordant la discussion sur les douloureux événements de Chalon, décide, à l'unanimité, la reproduction de l'ordre du jour suivant, transmis par le comité du parti ouvrier socialiste chalonnais :

» Le groupe d'études sociales de Chalon-sur-Saône, réuni en assemblée générale ;

» Considérant que dans le cours de la séance sur l'interpellation Simyan, relative aux troubles de Chalon, la vérité a été altérée par le président du conseil, s'en rapportant aux témoignages de la gendarmerie ;

» Que les députés Pastre et Renou, venus à Chalon, envoyés par le comité général à la fin de l'enquête, ont pu l'éclairer sur l'entière vérité des faits ;

» Que les sénateurs et députés Gillot, Simyan, Pastre et Renou se sont trouvés d'accord pour qualifier d'odieuse la conduite des autorités et de la gendarmerie.

» Invite le comité général à transmettre au groupe parlementaire socialiste son indignation provoquée par le résultat négatif de l'interpellation ;

» Émet le vœu que le comité général, par son droit de contrôle sur les élus, les invite à prendre une attitude nette et ferme contre un gouvernement soutien des fusilleurs contre les fusillés;

» Et les invite à ne pas perdre de vue l'enquête judiciaire et à interpeller de nouveau sur les résultats de cette enquête, sans s'inquiéter d'un gouvernement ennemi autant, et plus même, du prolétariat que tous les gouvernements ayant jusqu'ici passé au pouvoir. »

## LE DISCOURS

### DE M. EUGÈNE MOTTE

*sur le marché à terme de Roubaix-Tourcoing*

Nous donnons, ci-après, d'après l' « Officiel », la suite du discours prononcé, vendredi, à la Chambre, par M. Eugène Motte, dans la discussion de l'interpellation Mirman, sur le marché à terme de Roubaix-Tourcong.

M. Mirman. — Les deux mille industriels qui ont signé cette pétition ne sont pas deux mille industriels rémois. J'ai dit que c'était l'unanimité des industriels de la laine. Vous savez aussi bien que moi que la très grande majorité des industriels roubaisiens a signé également la pétition que vous critiquez en ce moment. (Applaudissements à gauche). Je vous le montrerai tout à l'heure. Ce n'est pas au nom de Roubaix que vous parlez, c'est au nom de la Caisse de liquidation.

M. Eugène Motte. — Je ne parle pas au nom de la Caisse de liquidation ; je parle ici au nom de la chambre de commerce.

M. Mirman. — Non ! Vous dites des choses contraires à la délibération de la chambre de commerce, que j'ai là. Par conséquent, vous ne parlez pas en son nom.

### L'opinion de la Chambre de Commerce de Roubaix

M. Eugène Motte. — Je vais vous confondre. Voici la lettre que j'ai reçue du président de la chambre du commerce :

« Mon cher député,

« J'ai l'honneur de vous communiquer la délibération que notre chambre a prise le 1er courant, au sujet de la question du marché à terme.

« Je vous serai obligé de vouloir bien vous en inspirer, si l'occasion se présente pour vous d'intervenir dans la discussion que cette question doit soulever prochainement au Parlement.

« M. le ministre du commerce est saisi de cette délibération. »

M. Mirman. — Je dis que vous ne vous inspirez pas de cette délibération qui commence par ces mots:

« La chambre de commerce de Roubaix ne prend pas la défense du marché à terme. »

M. Eugène Motte. — Monsieur Mirman, je vous ai laissé poursuivre votre discussion comme vous l'entendiez.

Sur divers bancs. — Lisez le document en entier !

M. Eugène Motte. — Ce n'est pas maintenant que je lirai la délibération de la chambre de commerce de Roubaix ; je le ferai en son temps et à son heure quand ma discussion m'y conduira. (Très bien ! très bien ! au centre et à droite.)

Il faut remarquer que notre industrie, après un renouveau survenu l'an dernier, est plongée depuis quelques mois dans un marasme profond ; nous sommes dans l'état triste dont parle le fabuliste des animaux malades de la peste ; mais il s'agit de savoir qui engendra la peste.

M. Cadenat. — Ce sont les capitalistes. (On rit.)

M. Eugène Motte. — Rassurez-vous ; si nous sommes frappés, nous ne sommes pas encore morts !

Reims, Fourmies, Mazamet, l'Alsace, disent que la peste, c'est le terme. La chambre de commerce de Roubaix, tous les esprits qui ne veulent pas rester aveuglés, tous ceux qui ne veulent pas s'enfoncer dans l'erreur pour rester contents d'eux-mêmes, répondent que la peste, c'est l'exagération de la hausse que nous avons traversée depuis deux ans et demi.

C'est là le nœud de la question. Tout est là. (Très bien ! très bien ! au centre et à droite.)

### Les fluctuations de cours des laines

Il importe de considérer que la laine est une matière essentiellement à zigzags ; on dirait vraiment qu'on la tond sur le dos de la chèvre, tellement elle a des allures désordonnées (Rires) et nullement sur le dos du mouton, cet animal placide, qui aime brouter à la même place. La laine a des cours d'une ampleur que ne sauraient soupçonner ceux qui ne sont pas de la partie.

La laine est une des matières les plus dangereuses à aborder. Si je n'arrive pas à démontrer que c'est parce que nous avons exagéré les cours, alors vous pourrez dire que M. Mirman a gagné son procès.

M. Viger. — C'est le mouton qui a commencé ! (Nouveaux rires.)

M. Eugène Motte. — Nous allons voir ce qui s'est passé.

De 1897 à 1899, la laine mérinos-Plata, que nous prendrons comme étalon, — car cette laine sert de typo pour la laine que l'on livre, — la laine mérinos-Plata s'est établie à 3 fr. 45 le kilogramme de lavé, d'après la circulaire de M. Wenz, chef d'une maison de Reims extrêmement honorable et qui possède des archives lainières admirablement documentées lesquelles sont pour ainsi dire le code du négoce des laines. En 1897, nous avons acheté cette laine à 3 fr. 45 ; en 1898, à 4 fr. 50 ; en 1899, à 6 fr. 50. Dono la matière de 3 fr. 45 a passé à 6 fr. 50.

Permettez-moi de faire observer qu'il est curieux de voir mon collègue M. Mirman interpeller parce qu'une matière première n'a pu conserver des cours aussi élevés. Généralement nos collègues du groupe socialiste n'interviennent que dans les cas de hausse exagérée, et ils n'avaient jusque-là dénoncé que les seuls accaparements ! Or ce n'est pas par le fait de l'accaparement que la laine a baissé, n'est-ce pas ? Elle a baissé par son seul poids, et les effets de cette baisse vont permettre à l'immense majorité démocratique du pays de se procurer des objets de première nécessité, des vêtements à meilleur compte.

M. Mirman. — Ce n'est pas la question.

M. Eugène Motte. — La laine avait donc atteint de très hauts cours, fin 1899.

M. Devèze. — Est-ce que le salaire des ouvriers a monté aussi ?.

M. Eugène Motte. — Il faut dire qu'à 6 fr. 50 c. en lavé, la laine de Buenos-Ayres atteint des cours de frénésie.

M. Balsan. — Elle a été à 7 fr. 20.

M. Eugène Motte. — Eh bien ! cette frénésie, nous l'avons acceptée en disant que c'était là des cours raisonnables, que ce n'était pas trop cher ; à 6 fr. 50, nous avons trouvé qu'il y avait encore marge à un bénéfice, et petit à petit on est arrivé à 7 fr. 20, comme le dit M. Balsan. Et cela renforce mon raisonnement. Car nous avons été victimes d'une erreur dans laquelle nous nous sommes complus aveuglément.

### Les causes de la hausse

Vous comprenez aisément ,messieurs, que ce mouvement de hausse n'a pas été improvisé : il est le résultat de nos craintes. Nous avons craint que la laine manquât.

Les circulaires lainières commentaient douloureusement les effets de la sécheresse en Australie. La mortalité ,nous disait-on, était là-bas effrayante. L'on ajoutait même que les plaines du Queensland du côté de Brisbane, étaient blanches de carcasses de moutons. Il y avait là un fond de vrai ; mais, dans d'autres pays il y avait compensation.

On disait également que les croisements étaient tels que les moutons n'existaient plus. Les éleveurs, racontait-on, avaient avantage à faire des croisements avec les béliers Lincoln, parce que ces croisements permettaient d'avoir des moutons rustiques, endurants, pouvant s'exporter sur pied, ou, abattus, dans des chambres frigorifiques, et faire la concurrence aux moutons anglais sur le marché de Londres. Ces croisements se faisaient dans de telles proportions que le mérinos ne se verrait plus !

Telle était lathèse de tous les jours.

Nos acheteurs partirent aux pays d'élevage sous ces impressions, et l'on se mit en Australie et en Argentine à acheter toute la tonte à des cours qui devaient nous causer le plus grand dommage.

Et cependant ,le terme aurait dû nous rendre circonspects. Car le terme, c'est le manomètre qui indique la pression de la chaudière.

M. Balsan peut en témoigner ; dès le mois de novembre, le terme ne suivait plus, il était fourbu, il poussait le sifflet d'alarme ; mais nous n'avons pas voulu entendre, et c'est pour cela que nous avons eu ensuite les conséquences si graves que je vais vous résumer et c'était fatal, puisqu'il fallait deux fois plus d'arvéler.

M. Balsan. — Je ne voudrais pas qu'il y eût d'erreur : je ne partage pas, vous le savez, absolument votre manière de voir à ce sujet.

M. Charles Bos. — Les orfèvres ne sont plus d'accord ! (Rires à gauche)

M. Eugène Motte. — J'en ai appelé à votre témoignage sur les chiffres, M. Balsan, Je dis que dès le mois de novembre, le terme n'a plus voulu suivre, alors qu'on faisait aupays d'origine des cours plus élevés que ceux que le terme autorisait.

En décembre, nous avons eu une augmentation du taux d'escompte ; puis les arrivages se sont succédés si nombreux que la légende s'est dissipée, qu'il n'y avait plus de laine. Entre temps, les banquiers locaux commencent à avertir que les engagements s'accumulent et font boule de neige ; qu'ils ne pourront plus accorder toutes les facilités habituelles, et c'était fatal puisqu'il fallait deux xfois plus d'argent'que d'habitude. La vente s'était d'ailleurs alanguie.

M. Balsan. — C'est exact !

M. Eugène Motte.— En présence de l'élévation si intense des cours de la laine mérinos, on s'est rejeté sur la laine cheviot, dont l'écart avec la laine fine atteignait en moins-value 150 % alors qu'en temps normal il n'est que de 20 %.

Les hauts prix ont provoqué une transformation dans la draperie courante. L'écart est tel entre le coton et la laine, qu'on fait des tissus de chaîne coton, de sorte que la consommation de la laine se restreint et qu'il se passe ce qui se passe constamment en pareil cas.

La loi de la pesanteur s'exerce sur la matière lorsqu'elle arrive à des cours extraordinaires, hors de toute proportion avec le prix normal.

L'orage s'accumulait et crevait bientôt. Le 15 janvier, le terme fléchit et d'énormes ventes se succèdent.

M. Mirman est venu dire qu'on avait vendu, dans certaines semaines, jusqu'à 5 à 6 millions de kilogrammes de tissus. Or, si on prend le total de ce qui a jamais été vendu au marché à terme de Roubaix, annuellement — et cela ne représente pas du tout la totalité de ce qu'on produit, — on voit que les opérations du terme ne dépassent jamais le chiffre de 45 à 50 millions de kilogrammes de laine peignée, tandis que tous les peignages en produisent normalement de 70 à 80 millions de kilogrammes. On ne peut pas dire, par conséquent, qu'il y a eu accumulation effrayante de ventes ne répondant pas à une production réelle, et que Roubaix est une place où on ne fait de ventes et d'achats que sur le papier.

Véritablement tout à l'heure, je me demandais si j'avais quelquefois vu de la laine (On rit), moi, Roubaisien, lorsque j'entendais M. Mirman dire qu'à Roubaix on ne fait que des opérations fictives. Eh bien! mon cher collègue, vous n'avez qu'à acheter de la laine à Roubaix, vous verrez si on ne vous en livrera pas ! Vous pouvez être tranquille, vous en aurez ! (On rit).

### La chûte des cours

Voici ce qui s'est passé : En deux mois de temps la laine est tombée de 6 fr. 75 à 4 fr. 75. Ça été une baisse terrible, d'autant plus terrible qu'il ne s'en était jamais produit une semblable à une pareille époque de l'année.

C'est là ce qui fait la gravité de la situation. La baisse s'est produite le 15 janvier, le lendemain du jour où nous avions acheté toute une tonte : toute la tonte d'Australie et presque toute la tonte de Buenos-Ayres était ou en mer ou en débarquement à Dunkerque, et c'est précisément ce qui a ouvert l'œil à ceux dont le métier exige qu'ils se renseignent sur tout. Nous sommes venus, nous les Roubaisiens, au ministère des travaux publics demander comment il se faisait qu'à Dunkerque on n'arrivât pas à débarquer assez vite les bateaux qui se succédaient.

Cela a ouvert les yeux à ceux à qui on avait prédit que la laine serait tellement rare qu'on ne la trouverait plus qu'à des cours invraisemblables.

Ainsi donc, nous avons eu une baisse de 2 fr. en deux mois. Eh bien! cette baisse terrible est-elle de la faute du terme? Le terme, par la facilité qu'il offre aux vendeurs, l'a-t-il aggravée?

Le terme était le seul acheteur qui restât ouvert sur place. Il a enregistré tous les cours que l'opinion publique consacrait, et d'ailleurs, la laine est encore à l'heure actuelle à des cours plus élevés que ceux que nous avons vus en 1896, en 1897 et en 1898.

Mais une baisse de 2 fr., est-ce là un fait inédit ?

Alors que le terme n'existait pas, en 1880, en 1885 et en 1886, nous avons eu des baisses identiques, et si je prends les circulaires de M. Wenz, dont je parlais tout à l'heure, j'y trouve la description suivante de la situation de la laine en 1885 :

« La laine, en tous états, a continué à baisser et a atteint dans lepremier trimestre de 1886 des cours inconnus jusqu'ici, même en 1848. Les produits manufacturés subissaient cette dépréciation plus et plus vite que la matière brute, et l'industriel s'est vu forcé de chercher, dans des économies de toutes sortes le bas prix de revient qu'il fallait établir. Après les diminutions de production, on dut avoir recours aux réductions de salaires, afin d'assurer l'écoulement des produits pour lesquels le prix nominalement bas restait le seul élément de succès. »

Voilà pour 1885 ; et cela s'était déjà produit en 1880, après la longue grève de mai.

Voyons ce qui s'est passé en 1886. La circulaire de M. Wenz dit :

« Cependant cette hausse (60 à 70 p. 100) n'inspirait pas une confiance générale dans sa durée et les approvisionnements faits par les industriels depuis avril jusqu'à septembre, jointe à la réserve commandée à la spéculation par le niveau des prix, amenèrent en octobre un arrêt de la hausse. Le souvenir trop récent des bas prix auxquels la laine est susceptible de tomber transforma en baisse et bientôt en déroute (décembre) cet arrêt qui eût été salutaire s'il était resté le simple affermissement des cours nouvellement conquis. »

(A suivre).

## LE MINISTRE DE LA GUERRE A BAR-LE-DUC

Bar-le-Duc, 24 juin. — Cet après-midi, a eu lieu l'inauguration du monument élevé aux enfants de la Meuse, morts pour la Patrie.

Un service funèbre avait été célébré, ce matin, à l'église Notre-Dame. Le préfet, le maire, les autorités y assistaient, ainsi que toutes les sociétés militaires. Le père Eugène, capucin, a prononcé un éloquent discours patriotique.

Le Ministre de la Guerre est arrivé à midi. Il a été reçu, à la gare, par les autorités. M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, l'accompagnait.

Le général André a visité l'hôpital militaire. Il a remis la croix d'officier de la Légion d'honneur au colonel Delpeuch et au commandant Martin, du 94e, celle de chevalier au capitaine Didier et au chef de musique Cazalles, et diverses médailles militaires.

Le cortège s'est ensuite rendu au banquet. Sur tout le parcours, il a été salué des cris enthousiastes de : « Vive l'armée ! » La ville est pavoisée. L'animation est considérable.

Bar-le-Duc, 24 juin. — Trois toasts ont été portés au banquet de l'Hôtel de Ville :

Le premier, par le préfet de la Meuse, en l'honneur de M. Loubet, « l'intègre et ferme républicain dont le nom reste inséparable des destinées du pays » ;

Le second, par M. Parnat, qui dit que les populations de l'Est doivent leurs sentiments patriotiques et républicains à l'instruction publique. Aussi, associant dans la même pensée la République, l'armée et l'instruction, il boit aux visiteurs de Bar-le-Duc qui synthétisent cette trilogie.

Le général André répond en adressant ses remerciements au maire et au préfet de Bar-le-Duc pour les paroles bienveillantes qu'il ont prononcées.

« Je sais, dit-il, que vous unissez tous dans un même amour la patrie, la République et l'armée. J'aurais voulu développer plus longuement toute ma pensée sur ce point; mais, du reste, j'ai sous les yeux la devise de votre ville de Bar : « Plus penser que dire ».

## LE GÉNÉRAL DELANNE

Voici, d'après le « Gaulois », la note de service par laquelle le général Delanne informe les officiers de l'état-major de l'armée qu'il a reçu du ministre de la guerre l'ordre de conserver ses fonctions :

« Paris, 12 juin 1900.

» (Note pour l'état-major de l'armée)

» En faisant ses adieux aux officiers de l'état-major de l'armée, le général chef d'état-major général a fait connaître les motifs qui l'avaient amené à demander à être relevé de ses fonctions, et, autorisé par le ministre, il les a informés de sa détermination.

» Dans l'après-midi d'hier, le ministre a avisé le général qu'il s'opposait à son départ et lui a donné l'ordre formel de continuer ses fonctions.

» Le général ne peut qu'obéir. Toutefois, les raisons qui ont motivé sa demande subsistant toujours, il a informé le ministre qu'il maintenait sa résolution et sa demande d'être relevé de ses fonctions.

» Il l'a en même temps prié de faire connaître à l'armée l'ordre formel par lequel il lui enjoignait de rester à son poste.

» Général DELANNE. »

Notre confrère annonce que le général Delanne n'a voulu ni recevoir les trois officiers nommés à l'état-major de l'armée sans son avis, ni les présenter au personnel des bureaux dont ils deviennent les chefs.

Si ces faits sont vrais il est impossible que la situation anarchique de l'état-major de l'armée se prolonge.

## LA « RUCHE ROUBAISIENNE »

### au Congrès des Habitations à bon marché

On sait que le congrès des habitations à bon marché de 1900 vient de terminer ses travaux, et le nombre des congressistes français et étrangers, autant que l'animation des séances de ces quatre journées ont témoigné de l'intérêt de plus en plus grand qui s'attache à cette importante question des logements ouvriers. Nous avons donné un résumé des débats ; nous croyons devoir y revenir.

La première séance fut consacrée à l'examen de la proposition suivante : « Quel revenu moyen faut-il rechercher dans la construction des maisons à étages ? » Le rapporteur M. Georges Picot s'élève contre le système des logements loués presque gratuitement, ou payés incidemment. L'éminent économiste est d'avis qu'il faut baser ces réformes sociales sur le principe commercial afin d'attirer les capitaux dans les sociétés d'habitations ouvrières, en leur promettant un intérêt largement rémunérateur. Il termine en présentant au Congrès la conclusion suivante : « Le constructeur de maisons à étages doit chercher à obtenir le revenu moyen normal que produit la propriété immobilière dans le quartier qu'il a choisi. »

Cette proposition est combattue dans ce qu'elle a de trop absolu par MM. Lebon et Rostand. M. Charles Droulers demande aussi la parole contre cette motion. Il avoue avoir été étonné et même un peu déçu en entendant le vœu soumis au vote du congrès. La lecture des ouvrages spéciaux et des enquêtes officielles et privées l'a convaincu qu'il existe, dans bien des villes des maisons d'ouvriers louées à un taux usuraire. Dans ces conditions, la proposition de M. Picot lui semble contraire, non seulement à l'intérêt des classes pauvres, mais encore au titre même du congrès et de la loi de 1894 sur les habitations « dites à bon marché ». Il propose, avec plusieurs de ses collègues, de modifier la fin de la phrase de M. Picot de la façon suivante : « Le revenu normal des placements immobiliers. »

La proposition, ainsi modifiée, est votée par le Congrès.

La deuxième journée consacrée aux mesures d'ordre intérieur et d'aménagement des maisons collectives, abritant sous le même toit, un nombre plus ou moins considérable de familles ouvrières est de moindre intérêt pour nos lecteurs, ce genre d'immeuble étant presque inconnu à Roubaix.

Le programme de la troisième journée, par contre, eut captivé beaucoup de nos concitoyens : « Quels sont les moyens à employer pour faciliter l'accès des ouvriers et artisans à la petite propriété ! » La rap-